

# La rue, un espace à partager

L'agglomération est espace de circulation et un lieu de vie où différents usagers se côtoient quotidiennement. Tour à tour automobiliste, cycliste, piéton, etc., chacun doit s'adapter aux conditions spécifiques de circulation des uns et des autres. La sécurité des déplacements en ville demande à ce que chacun se conforme au Code de la route, et que les usagers se respectent mutuellement.

## Piétons

- Vous avez des droits et des devoirs.
- Circulez sur les trottoirs et sur les accotements s'ils sont praticables.
- Vous êtes prioritaire dans les zones de rencontre et les aires piétonnes.
- Si un passage piétons est situé à moins de 50 mètres, empruntez-le pour traverser.
- Aux intersections à proximité desquelles il n'existe pas de passage piétons, empruntez la chaussée dans le prolongement du trottoir et ne traversez pas en diagonale. Il en est de même hors des intersections.
- Pour traverser, assurez-vous que les feux de signalisation, la visibilité et la distance des véhicules le permettent. Soyez prudent : traverser n'est jamais sans risque.
- À la descente du bus, regardez bien autour de vous pour veiller à être bien visible des autres usagers.
- Si vous utilisez des rollers ou une patinette, vous devez circuler sur les trottoirs et respecter les piétons.

## Cyclistes

- Le Code de la route vous concerne aussi, respectez le notamment les feux de signalisation, les stops et les priorités.
- Circulez sur le côté droit de la chaussée et utilisez, quand il y en a, les bandes ou pistes cyclables. Ne circulez pas sur les trottoirs si vous avez plus de huit ans.
- Signalez vos changements de direction.
- À une intersection, placez-vous un peu en avant des véhicules pour être visible. Lorsqu'ils existent, utilisez, les sas et autres espaces qui vous sont réservés devant les feux de signalisation. Ne restez

pas en dehors du champ de vision des conducteurs.

- Maintenez une distance de sécurité de plusieurs mètres avec les véhicules qui vous précèdent.
- De nuit comme de jour, l'éclairage est obligatoire en cas de visibilité insuffisante. Privilégiez de préférence des vêtements de couleur claire et portez un gilet rétro-réfléchissant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.
- Roulez au pas dans les aires piétonnes sans gêner les piétons et ne dépassez pas les 20 km/h dans les zones de rencontre.

## **Cyclomotoristes / Motocyclistes**

Sachez maîtriser votre deux-roues.

- Prévenez et anticipez les comportements des autres usagers et évitez tout changement brusque de direction.
- Maintenez vos distances de sécurité.
- Vérifiez régulièrement le bon état des équipements de signalisation de votre véhicule et améliorez votre propre visibilité la nuit avec des vêtements clairs munis de bandes réfléchissantes. En ville, comme sur la route, le port du casque est obligatoire.
- Soyez vigilant à l'égard des usagers les plus vulnérables (piétons et cyclistes).

## **Automobilistes**

Tenez compte des usagers plus vulnérables que vous.

- Respectez les piétons. Cédez leur le passage lorsqu'ils traversent sur la chaussée et ralentissez à l'approche des passages piétons.
- Adaptez votre vitesse en fonction des usagers rencontrés, du lieu traversé et des circonstances climatiques.
- Écartez-vous d'au moins un mètre des trottoirs, des vélos et des bus à l'arrêt.
- Restez vigilant aux abords des arrêts de bus : des piétons peuvent en surgir.
- Contrôlez dans vos rétroviseurs extérieurs et en tournant la tête qu'il n'y a pas d'autres usagers avant de descendre du véhicule. Attention à l'ouverture des portières.
- Pensez à la gêne que vous occasionnez et aux dangers que vous représentez en stationnant sur les trottoirs, arrêts de bus, passages piétons ou sur les bandes, pistes et doubles-sens cyclables.

## Les enfants

Dans la rue, les enfants sont particulièrement vulnérables. Chaque année, une centaine d'enfants piétons, de moins de 14 ans, sont tués dans un accident de la route.

- En raison de sa petite taille, l'enfant peut se trouver dissimulé aux yeux des usagers de la route, par des véhicules en stationnement. En outre, l'enfant ne dispose ni du même champ visuel, ni de la même conscience de son environnement que l'adulte (difficulté à évaluer les distances, à distinguer la vitesse des véhicules, incapacité à identifier les signaux sonores du danger, etc.).
- Commencez dès l'âge de 3 ans l'apprentissage de la circulation, dans la rue, au quotidien, par l'observation. Expliquez de manière pédagogique les règles à observer :
  - Emprunter les passages protégés ;
  - Traverser lorsque le feu est vert pour les piétons ;
  - Vérifier que les véhicules sont arrêtés avant de traverser ;
  - Ne pas courir, etc.
- Montrez l'exemple.
- Tant que les enfants n'ont pas assimilé ces règles de prudence, surveillez-les et accompagnez-les.
- Habillez les enfants de vêtements clairs ou de couleur vive, équipez-les d'un sac à dos ou cartable muni de tissu réfléchissant s'ils sont amenés à marcher au bord de la chaussée lorsqu'il fait sombre.
- Faites toujours descendre les enfants de la voiture côté trottoir.

## N'oubliez pas !



**Parmi les piétons, les enfants et les personnes âgées restent les plus vulnérables.**



**Sont considérés comme des piétons : les personnes qui poussent une voiture d'enfant, de malade ou d'infirme, ou tout autre véhicule de petite dimension sans moteur ; les personnes qui conduisent à la main un cycle ou un cyclomoteur.**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**